



CONSEIL RÉGIONAL

Emmanuel CAU

VICE-PRÉSIDENT

Aménagement du Territoire,
Environnement, Plan Climat

Nos Réf.

309/13-EC/CP/AL

Objet : Mission d'enquête sur l'exploitation du gaz de houille

Monsieur Pericaud,
Président de la Commission de Développement
économique et Président de la mission d'enquête
sur l'exploitation du gaz de houille

Lille, le 9 décembre 2013,

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir répondu favorablement à la demande de notre groupe, formulée dans notre courrier du 27 novembre 2013, d'avoir accès rapidement à la sténotypie des séances de la mission d'enquête. La mise à disposition de ce document, suffisamment en avance, nous permet de nous livrer à un exercice utile de demande de précisions sur les points de la 2^{ème} séance, qui nous paraissent les plus sensibles ou auxquels il a été insuffisamment répondu. Notre groupe espère que les éclaircissements nécessaires pourront être apportés au début de la séance du 10 décembre 2013. Vous trouverez ci-après l'ensemble de nos demandes de précisions.

La séance du 28 novembre 2013 a vu l'audition du groupe EGL et de la société Gazonor. Avec l'audition d'EGL et de Gazonor, nous étions au cœur de la problématique de cette mission d'enquête car ces deux compagnies disposent de permis de recherche pour l'exploration des gaz de couche. En particulier, la compagnie EGL a réalisé les premiers forages expérimentaux en Lorraine et est maintenant pressentie pour mener les recherches dans le Nord – Pas de Calais. L'un des forages expérimentaux de Lorraine est situé à Folschviller. Le forage a été réalisé en 2008 puis testé entre 2009 à 2012. EGL dispose de résultats sur ce forage. Notre groupe espère que les résultats de l'expérimentation de Folschviller seront portés à connaissance de la mission d'enquête. D'autant que, par deux fois, nous avons demandé que soient précisés la composition et les moyens de traitement des eaux remontées en surface ainsi que pour les gaz captés dans le cadre de l'exploration. D'ailleurs, Sandrine Rousseau a rappelé en fin de séance : « *que nous n'avons pas eu de réponse vraiment sur l'eau, sur les autres gaz que le méthane...* ». Nous renouvelons donc notre demande d'avoir connaissance de la composition des produits pompés (eau, boue et gaz) sur chacun des sites explorés en Lorraine.

Sur ces sujets, notre groupe souhaitera dépasser la référence à l'étude menée sur le site de Folschviller car elle montre des insuffisances et un conflit d'intérêt. L'étude s'intitule « *Rapport sur le projet de production de gaz de couches de charbon par la compagnie EGL en Lorraine* », UMR G2R, Novembre 2012. S'agissant du conflit d'intérêt, l'UMR G2R regroupe des chercheurs du CNRS, de l'Université de Lorraine, et des chercheurs du CREGU. Les statuts du CREGU mentionnent que ses deux actionnaires sont AREVA Mines pour 51% et TOTAL pour 49%. Pour cette raison, notre groupe estime que l'étude n'a pas été menée dans des conditions d'indépendance suffisantes. S'agissant des résultats de l'étude, le rapport est très incomplet. A titre d'exemples, le rapport ne montre qu'une photographie de la composition des eaux pompées alors que l'attendu est le suivi de la composition de cette eau au cours du temps. Il en va de même pour les boues et les gaz remontés. L'étude ne précise pas non plus le nombre des échantillons d'eau et de boue, qui ont servi à l'analyse. Les éléments radioactifs ne font pas non plus partie de la mesure. Autre information manquante, l'étude ne fait pas état des pertes d'eau et fuites de gaz. Par ailleurs, le rapport mentionne que le taux de gaz récupéré est très faible. Si faible que le rapport stipule en conclusion : « *(...), il reste quelques interrogations à lever quant au changement d'échelle qu'induit le passage du puits expérimental au*

de gaz récupéré est très faible. Si faible que le rapport stipule en conclusion : « (...), il reste quelques interrogations à lever quant au changement d'échelle qu'induit le passage du puits expérimental au déploiement industriel: (...) Que faire en cas de faible récupération, quelle stratégie de stimulation mettre en place ? ». Cette conclusion contredit l'engagement d'EGL de ne pas utiliser les techniques de stimulations de la roche et s'oppose à la Loi du 13 juillet 2011, qui interdit la fracturation hydraulique pour l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

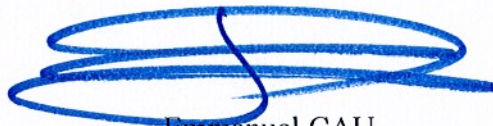
Dans un troisième temps, nous avons été surpris que la séance du 10 décembre 2013 ne fasse pas l'objet d'une audition de la DREAL et de l'Agence de l'Eau. L'audition de l'Agence de l'Eau a été accordée à la Conseillère régionale Janine Petit lors de la séance de lancement de la mission d'enquête. Notre groupe est extrêmement préoccupé par les questions de traitement, de fuites des eaux de pompage ainsi que par les questions de contamination des aquifères et des eaux de surface. C'est pourquoi nous insistons pour qu'un temps soit accordé sur ce sujet dans la mission d'enquête. C'est aussi pour cette raison que nous sollicitons notamment dans notre premier courrier, l'audition de Séverin Pistre, hydrogéologue de l'université de Montpellier II.

Enfin, en prévision de la visite prévue en Lorraine, nous vous adressons deux demandes :

- 1/ Qu'une visite soit organisée sur tous les sites qui font l'objet d'une exploration par EGL (notamment celui de Tritteling) ;
- 2/ Que le déplacement à Tritteling puisse être l'objet d'une rencontre avec le collectif citoyen du village qui s'est formé suite à l'annonce des travaux. Il nous semble important de partager les réalités d'une association de riverains, qui est exposée aux travaux d'exploration et aux risques qui leur sont associés.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sincères salutations.

Bien à vous



Emmanuel CAU

Copie à André Flajolet, Vice-président de la mission d'enquête sur l'exploitation du gaz de houille